

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DE RAPPORTS

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE DEUX-MONTAGNES RÉGIME DE RETRAITE DES POLICIERS DE LA VILLE DE DEUX-MONTAGNES

Prenez avis qu'il sera présenté, lors de la séance du conseil qui se tiendra le 15 janvier 2015, un rapport de la situation financière, telle qu'elle a été établie dans le rapport d'évaluation actuarielle requis par la loi, du régime de retraite des employés de la ville de Deux-Montagnes et du régime complémentaire de retraite des policiers de la ville de Deux-Montagnes.

DONNÉ à Deux-Montagnes, ce 12 décembre 2014.

Jacques Robichaud Avocat, o.m.a. Directeur des services juridiques et greffier